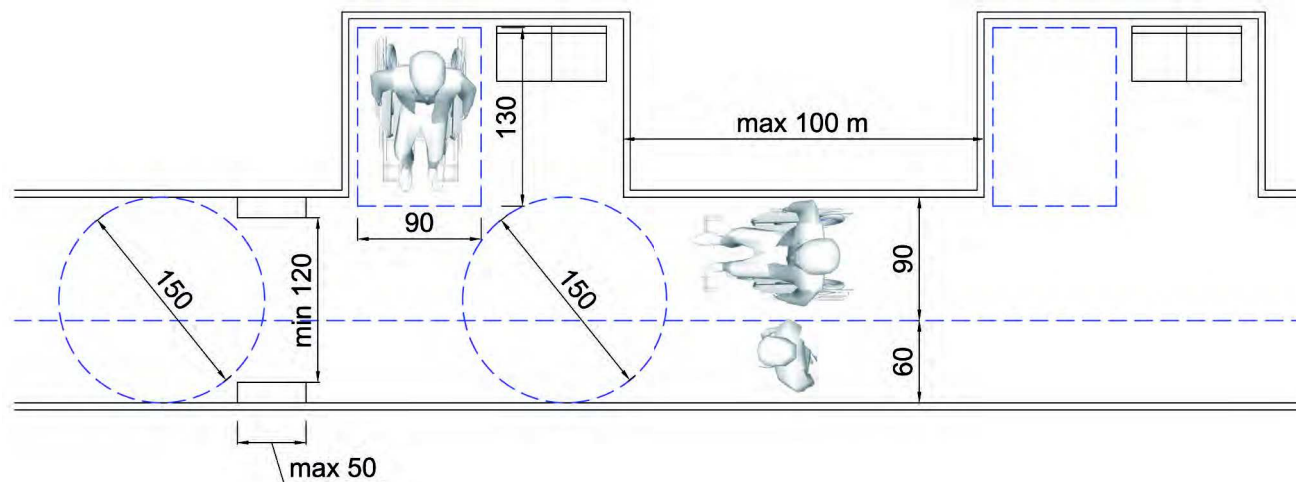


Comment réaliser une voie d'accès accessible ?



Quelques explications :

- La **largeur de passage libre doit être de min 150 cm** afin de permettre à une personne en fauteuil roulant de revenir sur ses pas en tout temps. En cas de réduction à 120 cm sur une longueur de max 50 cm, une aire de rotation horizontale et libre de tout obstacle devra être présente avant et après cette réduction.
- La **hauteur de passage** doit être d'au moins **220 cm** pour garantir aux personnes malvoyantes et aveugles une circulation sécurisée.
- Si **l'entrée** du bâtiment est **en recul d'au moins 200 mètres** par rapport au trottoir, il faut placer **tous les 100 mètres, minimum 2 sièges ou un banc 2 places** pour permettre aux personnes marchant difficilement de se reposer le long du cheminement. Ces bancs seront disposés en dehors des 150 cm de libre passage de la voie d'accès.
- Le **revêtement** situé juste devant le banc devra être **horizontal et sans obstacle**.
- D'un côté du siège ou du banc, minimum un **espace réservé de 90 cm de large sur 130 cm de profondeur** est prévu pour permettre à une personne en fauteuil roulant de s'installer près d'une personne assise, voire d'effectuer un transfert sur le siège. Cet espace est desservi par une **aire de manœuvre de 150 cm de diamètre**, libre de tout obstacle.
- Les avaloirs avec des **interstices obliques de max 2 cm** permettent d'éviter aux petites roues des fauteuils roulant de s'y coincer.
- **L'éclairage** doit permettre d'orienter les personnes déficientes visuelles vers l'entrée principale en formant une **ligne guide naturelle**.

Caractéristiques indispensables :

- Largeur de libre passage de min 150 cm
- Réduction ponctuelle à 120 cm sur une longueur de 50 cm
- Hauteur de passage : min 220 cm
- Min 1 banc 2 places tous les 100 m
- Revêtement sans obstacle à la roue
- Espace réservé : min. 90 x 130 cm
- Dévers toléré : 2%
- Avaloirs avec interstices obliques de max 2 cm
- Ni marche ni ressaut



✓ Voie d'accès de largeur suffisante.



✗ Caniveau avec interstices > 2 cm.

